



Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire
Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU
9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen
Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org
www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Solidarité avec Salah Hamouri Pour le droit d'expression et d'action

De Versailles, à Poitiers en passant par Lyon et maintenant Nancy, les pressions pour faire taire le Mouvement de solidarité avec la Palestine se sont multipliées, orchestrées au plus haut niveau de l'État par le ministre de l'Intérieur.

A Nancy, le préfet a pris le prétexte d'une contre-manifestation appelée par des organisations juives qui se font le relais de la politique de l'État d'Israël en France, et qui menaçaient de perturber la rencontre, pour annuler la conférence de Salah Hamouri. Sa décision a été d'autant plus incompréhensible et inacceptable que depuis des années, plusieurs réunions et rassemblements ont été organisés par nombres d'associations de solidarité avec le peuple palestinien, dont le Mouvement de la Paix local, sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer. Cette fois, il semble bien que la volonté du ministère de l'Intérieur a été d'empêcher Salah Hamouri de s'exprimer en public. Il est évident que le ministère de l'Intérieur prête une oreille attentive aux exigences de l'ambassade d'Israël et du CRIF, aux agitations et pressions d'associations pro-israéliennes locales, qui ne supportent pas l'idée que les années de harcèlement judiciaire, les peines de prison à répétition, puis son expulsion/déportation en France par Israël en décembre dernier, n'aient pas réussi à faire taire ce militant infatigable de la cause palestinienne.

Des référés liberté ont donc été engagés par les dites-associations (AFPS Lorraine Sud, Amnesty International, Ligue des droits de l'Homme) et par Salah Hamouri. Le tribunal leur a donné raison et l'État a été condamné à payer 1000 euros à chacun des requérants. Le tribunal administratif a précisé que lors de ses conférences Salah Hamouri n'a tenu aucun propos susceptible d'être pénalement sanctionné ou de susciter des menaces à l'ordre public. Il a reconnu l'atteinte grave et manifestement injustifiée à la liberté d'expression et à la liberté de réunion. Salah Hamouri a pu s'exprimer en public le soir-même à Nancy !

Cette séquence politico-juridique s'inscrit dans un contexte qui vise de plus en plus à restreindre le droit d'expression de celles et ceux qui osent critiquer la politique d'Israël au motif qu'il s'agirait d'une forme d'antisémitisme. Cet amalgame est juste inadmissible et ne vise qu'à porter une suspicion permanente sur les associations de solidarité avec le peuple palestinien, dont le Mouvement de la Paix fait partie.

Le Mouvement de la Paix réaffirme son soutien à Salah Hamouri et exige des autorités françaises qu'elles cessent ce harcèlement et fassent respecter son droit de parole comme pour n'importe quel citoyen français.

Le Mouvement de la Paix souhaite vivement que cessent les ingérences directes et indirectes de l'État d'Israël dans le débat politique en France car elles menacent le plus élémentaire de nos droits, celui d'expression qui s'articule à nos valeurs communes de liberté, d'égalité et de fraternité. Le Mouvement de la Paix réaffirme que la liberté de parole, de réunion et d'action en solidarité avec le peuple palestinien est un droit inaliénable de tout citoyen.

A Paris, le mardi 21 mars 2023

Le Mouvement de la Paix